



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020**

N° : 2020-047
OBJET : Désignation des représentants du Symalim au Comité de suivi de la délégation de service public « Exploitation et animation du Grand Parc et gestion de la piste mode doux de l'Anneau bleu sur les berges du Canal de Jonage »

Date de la convocation : **Vendredi 09 octobre 2020**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt, le seize du mois d'octobre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis à l'hôtel de Ville de Meyzieu.

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 25	en droits de vote : 82
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote : 18
	Votant-e-s : 29	en droits de vote : 100

Liste des présent-e-s :

nombre de vote / délégué-e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN	M. GAÏTET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5

LYON	M. CHAPUIS	3,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	MME DESCOURS-JOUTARD	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

Mme Fautra à M. Quiniou
Mme Gresperrin à Mme Creuze
M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose :

Le Symalim a conclu avec la SPL Segapal une délégation de service public pour l'exploitation et l'animation du Grand Parc ainsi que la gestion de la piste mode doux de l'Anneau bleu sur les berges du Canal de Jonage.
Cette délégation de service public a été signée le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 4 ans (31 décembre 2022).

L'article 30 du contrat prévoit la création d'un comité de suivi entre le délégant et le délégataire qui devra se réunir deux fois dans l'année (dont une séance dédiée à la présentation du rapport annuel).

L'article 30 ne fixe pas précisément le nombre de représentant·e-s du Symalim. Il est proposé de fixer à 5 le nombre de représentant·e-s du Symalim. En l'absence de condition de quorum, il ne semble pas opportun d'établir une liste de suppléant·e-s.

Vu le comité syndical d'installation du SYMALIM datant du 17 septembre 2020 prenant acte des désignations des nouveaux représentants des collectivités et des groupements membres du SYMALIM, il convient de réinstaller cette commission.

Vu la délibération n°2020-041 du 16 octobre 2020 prenant acte de la modification des représentants du Département de l'Ain

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :
- **DESIGNE** en tant que représentants du Symalim au sein du comité de suivi de la délégation de service public, par ordre alphabétique :
Alain BRISSARD
Catherine CREUZE
Victoire GOUST
Christophe QUINIOU
Caroline TERRIER

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE